

MEMO TRI : Que peut-on jeter dans le sac jaune ?



EMBALLAGES BIEN VIDÉS

BOUTEILLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUE, FILMS EN PLASTIQUE ETIRABLE, EMBALLAGES METALLIQUES, EMBALLAGES EN CARTONS, PAPIERS

Bouteilles et flaconnages en plastique et films de suremballages en plastique étirable



Bidons, Flacons : mayonnaise, ketchup, vinaigrette, savon liquide, gel-douche, shampoing, produit vaisselle, cubitainer, javel, produit d'entretien (sol, WC...), lessive, adoucissant

Emballages métalliques : Boîtes, Aérosols, Bidons...



Emballages en cartons : Boîtes, briques alimentaires et suremballages



Tous les papiers : Journaux, revues, magazines, prospectus...



Quelques infos : Tous les emballages à jeter dans le sac jaune doivent être bien **VIDÉS**. Inutile de les laver, les rincer suffit ! Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles. N'imbriquez pas les emballages entre eux, ne déchiquetez pas vos papiers ...

ERREURS DE TRI :

EMBALLAGES A JETER DANS LE SAC NOIR

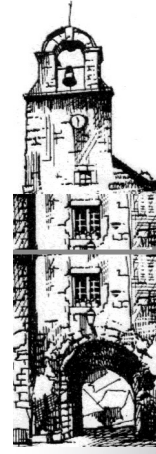


Attention ce logo est un faux-ami car il ne signifie pas que le déchet est recyclable. Il indique seulement que le producteur de cet emballage participe financièrement à son traitement. Par exemple vous le trouvez sur le pot de yaourt qui n'est pas recyclable !



SMICTOM
NORD AVEYRON

échos de notre cité médiévale



MAIRIE : 05 65 44 60 21

SITE INTERNET : www.villecomtal.fr

COURRIEL : mairie@villecomtal.fr

Numéro 33

juillet 2018

Le mot du Maire

L'été qui arrive nous promet comme chaque année de nombreuses manifestations sportives, culturelles ainsi que diverses activités artistiques. Merci à tous ceux qui s'investissent dans l'organisation de toutes ces animations, ils méritent votre indispensable soutien.

Tout au long de ce bulletin vous pourrez découvrir nos projets à court terme. Une

réunion publique est d'ailleurs programmée en soirée du 6 juillet pour vous donner tous les détails du chantier concernant la traversée du bourg, dernière tranche de l'opération cœur de village.

L'été reste avant tout la période des vacances annuelles pour nombreux d'entre nous, ce qui m'amène naturellement à vous souhaiter une saison estivale la plus agréable possible.

Jean-François Pradalier

animations été 2018

13-14 et 15 juillet : 15ème rallye du Dourdou 3ème manche du championnat de France des rallyes, organisé par le moto club.

08 août : 63ème festival folklorique international du Rouergue à 20h30 salle des associations pour une production du groupe du Nicaragua, organisé par Les Rascalous.

14 août : La Rue à Tire l'Aligot dans la rue Droite à partir de 19h, menu : melon, aligot-saucisse, fruit. Réservation au point accueil tourisme ou chez Régis Roques, organisé par le comité des Fêtes.

fête de la saint Barthelemy

25 août : 20h30 quine de l'ADMR.

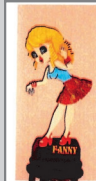
26 août : à partir de 19h apéro concert avec Les Rejetés et Blacklight, moules frites, crêpes.

27 août : 8h petit déjeuner : soupe au fromage, tripoux, tête de veau.

11h messe, à partir de 16h : animation enfants: initiation cirque, pêche surprise..., à partir de 19h00 : assiette gourmande en musique, buvette tout l'après midi, vide-grenier toute la journée rue Droite.

Notre petit marché de producteurs locaux débutera dès le mercredi 4 juillet jusqu'à fin août. Cette année nous accueillerons un apiculteur.

Les Joyeux Pétanqueurs de Villecomtal



Concours Amicaux ouverts à tous
Tous les samedis ou dimanches à 14 h30'

Du 07 juillet au 18 août 2018

En doublettes ... 3 parties Inscriptions ... 5€ par équipe

Récompenses en bons d'achats

Calendrier

Juillet		Aout	
Samedi :	07 juillet	Concours de la St.Barthelemy	Dimanche : 05 aout
Dimanche :	22 juillet	Samedi : 25 Aout à 14h30'	Mercredi : 15 aout
Samedi :	28 juillet		Samedi : 18 aout

Le Refuge Mutualiste propose « la Mutuelle de Village »

Dernièrement, **Le Refuge Mutualiste** a été présenté en mairie par Monsieur Hervé PRADEL, Conseiller Mutualiste. C'est une mutuelle santé Aveyronnaise qui a la particularité d'être une complémentaire-santé indépendante **et à but non-lucratif**.

Depuis sa création en 1952, ses administrateurs bénévoles ont toujours respecté l'essentiel, celui de la raison mutualiste : « **la solidarité** ».

Le fonctionnement du Refuge Mutualiste est parfaitement démocratique, les administrateurs sont élus par l'assemblée générale annuelle ouverte à tous. Les comptes de la mutuelle, accessibles à chacun, sont strictement contrôlés, les cotisations et les prestations sont décidées ensemble lors de cette assemblée générale.

Cette mutuelle propose depuis peu un nouveau concept qu'est la « Mutuelle de



Village » ; cela consiste à proposer au sein d'une commune une couverture santé à adhésion facultative destinée à tous ses habitants, sans limite d'âge ni questionnaire médical, et à des coûts plus intéressants qu'à titre individuel. Une réunion publique d'information aura lieu à la salle des Associations **le 06 juillet**, à la suite de laquelle les personnes intéressées prendront rendez-vous pour une consultation individuelle avec M Pradel.

Nous tenons à préciser que la mairie n'est en aucun cas le mandataire de cet assureur, ni partie prenante aux opérations qui pourraient être conclues avec les habitants. La mairie joue simplement le rôle de facilitateur pour la communication de la mutuelle.

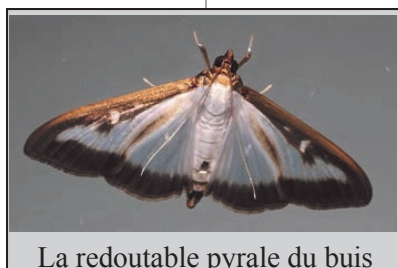
Pour un complément d'informations :

www.lerefugemutualiste.com

Une expérience de lutte biologique à Villecomtal

Depuis plusieurs années, on constate des dégâts importants chez deux espèces végétales, le buis et le pin, aussi bien dans les parcs et jardins que dans les espaces naturels. Les responsables de ces dégâts sont les chenilles de deux papillons nocturnes : **la pyrale du buis et la chenille processionnaire du pin**. Ces chenilles se nourrissent des feuilles de leur hôte végétal, entraînant sa défoliation complète. La progression de ces espèces invasives est devenue spectaculaire en raison de leur taux élevé de reproduction et d'un nombre limité d'ennemis naturels. Parmi ces prédateurs figurent **les chauves-souris** qui se nourrissent de papillons nocturnes et **les mésanges** qui semblent particulièrement friandes de chenilles.

Afin de limiter la prolifération de la pyrale du buis et de la chenille processionnaire du pin, le département de l'Aveyron a souhaité engager une démarche de lutte biologique visant à favoriser les prédateurs naturels de ces insectes ravageurs. Ainsi, 2 000 nichoirs à mésanges et



La redoutable pyrale du buis

gîtes à chauves-souris ont été fabriqués et sont proposés aux communes, moyennant la signature d'un contrat de partenariat avec le Département. La commune de Villecomtal a souhaité s'inscrire dans cette démarche et installera prochainement deux nichoirs à mésanges charbonnières, deux nichoirs à mésanges bleues et trois abris à chauves-souris sur son territoire. Ces nichoirs seront mis en place selon un protocole particulier, leur localisation devra être indiquée de façon précise au Conseil Départemental, ils devront être entretenus et l'évolution de leur occupation devra être suivie attentivement. L'ensemble des données collectées par les différentes communes participant à cette opération permettra au Conseil Départemental de l'Aveyron d'évaluer l'efficacité de cette expérience. Pour nous aider au choix des lieux d'installation de ces nichoirs et abris, nous invitons toutes les personnes possédant des buis ou des pins attaqués sur leur propriété, à se manifester auprès de la mairie.

brèves

La GAZETTE de Villecomtal :

La gazette de Villecomtal rédigée par l'association Terre des Enfarinés distille depuis quelques mois des articles relatifs à l'actualité de notre commune. Ces feuillets sont disponibles à l'épicerie Laurent ou par courriel sur demande à l'adresse

terredesenfarines12@orange.fr
ou au 0565446528

Un exemplaire est disponible à la lecture au café des Voyageurs, à la boucherie et au salon de coiffure.

Merci à l'équipe rédactionnelle pour cette initiative qui relaye l'absence de la rubrique locale dans la nouvelle formule du journal *Chez Nous, Périscopie*.



Rentrée scolaire :

Du 4 juin
au 15 juillet
vous pouvez
faire vos inscriptions
en ligne sur :

<https://mes-transports.laregion.fr/ut12/usager/>

Dentiste

Le docteur Dan Iulian ANASTASIU, dont le cabinet principal se trouve à Estaing, a commencé ses consultations à la maison de santé de Villecomtal. Dans un premier temps, le cabinet dentaire de Villecomtal sera ouvert tous les mardis. Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le :

06 70 38 35 11.

Travaux maison de santé

De nouveaux travaux sont programmés dans la maison de santé de Villecomtal. En effet, suite à sa demande, le cabinet de Madame MARTIN, psychothérapeute, va être équipé de la climatisation. Ce chantier sera réalisé par l'entreprise FAUCHE.

Dans un même temps, afin d'améliorer la discrétion des consultations, la sonorisation de la salle d'attente et des parties communes va être réalisé par l'entreprise EDS Electronique. Ce chantier consiste à installer des haut-parleurs au plafond qui diffuseront au choix, de la musique ou des programmes radio.

Ces deux chantiers sont financés par la communauté des communes Comtal Lot Truyère.

Page FACEBOOK de Villecomtal

Villecomtal dispose d'un site internet de toute beauté, agréable, intuitif et contemporain.

Pour rester dans la modernité et profiter des supports disponibles (ordinateurs, tablettes et smartphones), nous avons fait le choix de vous proposer une page FaceBook. Cette dernière est disponible depuis le 1er mai. Elle est le prolongement naturel du site en ce qu'il recense d'événements. Mais cette page FaceBook doit permettre de vous informer le mieux et le plus rapidement possible de l'actualité du Village. Depuis son ouverture, cette page connaît un succès certain avec déjà 92 abonnés et de nombreuses consultations des différents articles publiés. Une vingtaine de publications ont été relayées via FaceBook ce qui correspond à environ une fois tous les trois jours. Cela prouve le dynamisme et l'activité de cette page que nous vous invitons à découvrir et à faire découvrir.

Nous adressons nos remerciements à Fabien BURG et sa « *Boîte de Douze* » pour son implication et son travail. (boitededouze.com).

Une réunion publique

vous est proposée le **vendredi 6 juillet à 20h30 à la salle des associations**. René Puech, l'architecte urbaniste vous présentera, sous forme de projection, le projet de l'aménagement des quais qui ponctuera l'opération « *cœur de village* ».

En 2ème partie de soirée, une présentation de la Mutuelle de Village sera faite pour les personnes intéressées. Voir l'article consacré en page 2.

Classement des cours d'eau

Le DOURDOU un cours d'eau ? Assurément ! Le SERVAN, le BEZORC : des cours d'eau ? Sans aucun doute ! Qu'en est-il des autres écoulements ?

Un chantier de cartographie des cours d'eau a été engagé par la direction départementale des territoires suite à une instruction du gouvernement de 2015 afin de clarifier la localisation et la réglementation applicable sur les tronçons classés. Le département de l'Aveyron compte 13500 km d'écoulements superficiels identifiés. A ce jour, plusieurs sous bassin-versants ont été expertisés. Parmi l'Aveyron amont, le Vioulou, l'Auterne, la Briane, la Brienne, le Tregou, le Lezert, le Jaoul, la Serene et le causse de Villeneuve, le bassin versant du Dourdou de Conques a été cartographié. Ce travail concerté a été mené conjointement avec les syndicats de rivière, l'agence de l'eau, la fédération de pêche, l'agence française de la biodiversité, le conseil départemental, la DREAL (*directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement*) ainsi que la profession agricole (chambre d'agriculture et syndicats).

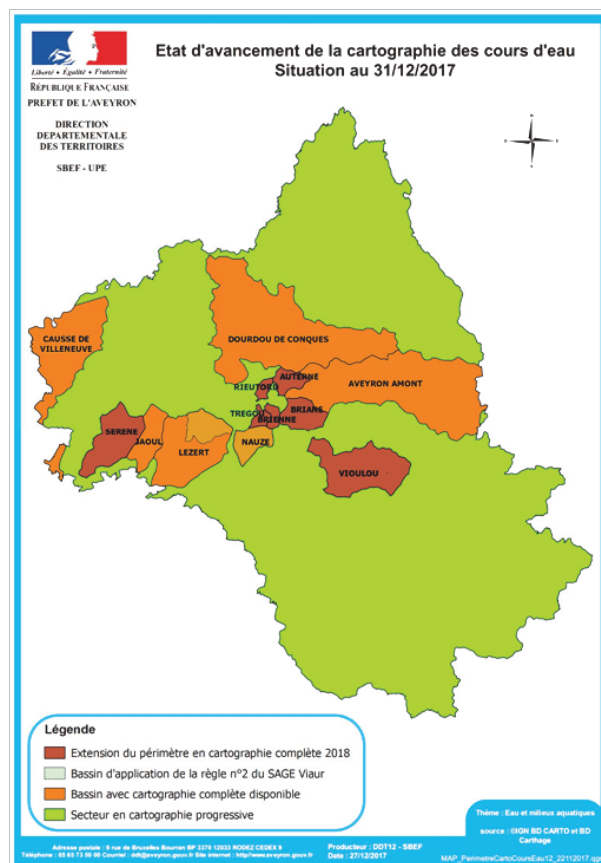
Vous pouvez consulter la cartographie sur le site des services de l'Etat dans le département de l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr) puis aller dans les détails (jusqu'à la parcelle cadastrale) à l'adresse suivante :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/439/MAP_COURS_EAU_DDT12.map
ou en cliquant sur le lien présent sur la

page de la préfecture.

Ainsi vous saurez si les travaux que vous envisagez sont soumis à réglementation en application des rubriques annexées à la nomenclature du code de l'environnement (R214-1 du CE) comme par exemple :

- la création d'ouvrage ou de remblais dans le lit mineur d'un cours d'eau ;
- la modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau ;
- la consolidation des berges en enrochement par exemple ;
- la pose de buses ; etc....



Déjection canines



Depuis quelques temps nous déplorons l'augmentation de déjections canines dans les rues du bourg. Nous faisons donc appel au civisme des propriétaires de chiens pour préserver l'espace public, dans le respect de tous et, à l'approche de la saison estivale, permettre de maintenir l'attractivité de notre cité touristique.

Nous en profitons pour rappeler la législation en la matière : tout

propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



Enfin, conformément à l'arrêté municipal en vigueur, les chiens doivent être tenus en laisse.

Notre école est-elle en danger ?

Actuellement, 33 enfants sont inscrits à l'école pour 2 postes d'enseignants. Lors des demandes de prévisions en novembre dernier, la directrice, Sandrine Vassal n'en a annoncé que 31 (sans les 2 ans). C'est suite à cela que fin janvier, elle a appris que sa hiérarchie envisageait de supprimer un demi poste.

Une rencontre a alors eu lieu entre les municipalités, les parents d'élèves, l'OGEC, les enseignantes et la direction diocésaine. A cette occasion, ils se sont aperçus que la décision était déjà actée.

Sandrine précise : « *De nombreux soutiens nous ont fait chaud au cœur (je parle au nom de l'équipe éducative de l'école) les municipalités bien sûr, mais aussi la communauté de communes et le relais paroissial de Villecomtal.* »

Suite à cette rencontre le directeur diocésain a promis de revoir sa décision lorsque nos effectifs remonteraient à 36/37

enfants (sans les 2 ans).

Depuis, grâce à l'arrivée de locataires de la mairie et de particuliers, de l'installation de nouvelles familles, l'effectif atteindrait les 36, sachant qu'en sus, 6 ou 7 enfants de 2 ans doivent rejoindre l'école à la rentrée. Un courrier présentant cette nouvelle situation a été envoyé à qui de droit et pour l'heure nous restons dans l'attente d'une réponse.

Nous ne pouvons que saluer l'implication de tous et notamment des enseignantes et assistantes qui proposent un enseignement et des activités extra scolaires de qualité propres à de petites structures en milieu rural, qui de nos jours, sont menacées par des choix de regroupements vers des écoles plus importantes.

Ayons confiance, mais soyons vigilants, il est important que la population continue de manifester son attachement à notre école qui est symbole d'avenir de la vie à Villecomtal.

Tri sélectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron a acquis la compétence de la gestion des déchets dans deux communautés de communes : Aubrac, Carladez et Viadène, et Comtal, Lot, Truyère à laquelle nous appartenons. Ce territoire regroupe 42 communes et 30 000 habitants.

Récemment, le SMICTOM s'est plaint de fréquentes erreurs de tri dans notre commune. Certaines de ces erreurs sont dues à un manque de civisme évident et sont difficilement gérables. Cependant, les « trieurs de bonne volonté » que nous sommes pour la plupart d'entre nous, font peut-être encore quelques erreurs qui pourraient être évitées. C'est pourquoi vous trouverez en dernière page de couverture de ce bulletin un Mémo tri avec un cadre recensant les erreurs de tri les plus classiques.

Pour rappel, sur notre commune, les **déchets ménagers** doivent être mis dans un **sac poubelle noir** dans les **containers à couvercle noir**, tandis que les déchets **triés** doivent être mis dans **un sac poubelle jaune** dans les **containers à couvercle jaune**. Les déchets ne doivent pas être déposés en vrac dans les containers.

Tous les emballages en plastique ne se recyclent pas : seuls les bouteilles, flacons en plastique et suremballages en plastique **étirables** sont recyclables. Les autres types d'emballage en

plastique doivent être déposés dans les sacs poubelle noirs (pots de yaourt, verres en plastique, emballages de pâtes, de charcuterie, de bonbons...). Il en est de même pour les papiers aluminisés (paquets de café, gourdes de compotes, sacs de chips).

Les containers destinés au verre ne doivent recevoir que des bocaux, pots et bouteilles en verre. Tout autre type de verre (verres de table, vaisselle, ampoules électriques) doivent rejoindre les ordures ménagères classiques dans un sac noir.

Il est important également de diminuer le volume de nos déchets. Pour cela, il est nécessaire d'écraser par exemple les bouteilles en plastique ou de déplier les cartons. Par contre, il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres car ils doivent être bien séparés pour faciliter le tri. Enfin, **en cas de doute sur un déchet, il faut toujours privilégier le sac poubelle noir.**

Selon des chiffres récents délivrés par le SMICTOM, la gestion d'une tonne d'ordures ménagères coûte 137€ tandis que la gestion d'une tonne de déchets issus du **tri sélectif** coûte 60€.

En conclusion, plus et mieux nous trierons, moins le tri coûtera, en espérant que nous évoluerons rapidement vers une utilisation plus raisonnée des emballages alimentaires dans notre société.

Installation d'un défibrillateur et mise en place d'une formation

Chaque année, en France, 50 000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque, soit dix fois plus que le nombre de décès dus aux accidents de la route. De plus, seulement 5% des personnes victimes d'un arrêt cardiaque sont sauvées contre 15 à 20% dans les pays bien équipés en défibrillateurs et dans lesquels la population est mieux formée aux premiers secours.

Pour améliorer les chances de survie des victimes d'un arrêt cardiaque, l'Académie Nationale de Médecine recommande la formation du plus grand nombre aux gestes qui sauvent et préconise une large diffusion des défibrillateurs dans les lieux publics. En effet, **l'installation de défibrillateurs et la formation de la population sont complémentaires et indissociables.**

De nombreuses communes avoisinantes se sont équipées d'un défibrillateur ces dernières années, et Villecomtal présentait un certain retard dans ce domaine. Dans le cas d'un arrêt cardiaque, la prise en charge de la victime dans les cinq premières minutes est essentielle pour améliorer ses chances de survie, mais aussi pour limiter au maximum d'éventuelles séquelles irréversibles. C'est pourquoi contrairement à certaines idées reçues, la proximité du Centre de Secours à Villecomtal ne nous dispensait aucunement d'équiper la commune d'un défibrillateur et de former la population à son utilisation.

La décision de l'acquisition d'un défibrillateur a été prise en conseil municipal, lors de la séance du 25 janvier 2018. Ce dispositif, d'un coût total de 2467,20€ a été placé sur la façade, à côté de l'entrée de la salle des fêtes courant avril. La décision du lieu de son installation a été prise en concertation avec le SDIS 12 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron). Le défibrillateur installé est de type entièrement automatique. Dès l'allumage de l'appareil, vous êtes guidés par une voix électronique qui vous indique les gestes à pratiquer. Lors d'un arrêt cardiaque, le cerveau souffre très rapidement du manque de dioxygène :

au-delà de cinq minutes, les lésions cérébrales commencent à être irréversibles. Le rôle du défibrillateur est d'analyser le rythme cardiaque de la victime, et de délivrer si besoin, un choc électrique pour permettre au cœur de rétablir des contractions efficaces. Le défibrillateur vous indiquera également de pratiquer une RCP (Réanimation Cardio-Pulmonaire), et c'est là que la formation joue pleinement son rôle. La RCP est totalement complémentaire à la défibrillation, et



Rappel du bon geste qui sauve : la R.C.P.

il est préférable d'y avoir été formé. Elle consiste à alterner des contractions thoraciques et des insufflations. En attendant les secours, la RCP permet d'oxygéner les organes pour limiter les lésions et aider à la restauration d'une activité cardiaque normale.

En France, la faible proportion des personnes formées aux premiers secours compromet sévèrement la survie des victimes d'arrêts cardiaques. Ainsi, parallèlement à l'acquisition d'un défibrillateur, la municipalité a sollicité Julien Vie, formateur aux premiers secours, pour organiser une session d'initiation à l'utilisation de cet appareil et à la pratique de la réanimation cardio-pulmonaire. Cette formation, gratuite et ouverte à tous, a eu lieu le samedi 9 juin 2018 à 11h, au centre de secours de Villecomtal. Onze personnes ont assisté à cette formation d'une heure durant laquelle elles ont pu apprendre à reconnaître un arrêt cardiaque (inconscience et arrêt de la respiration), et les gestes à pratiquer (position de la victime, libération des voies respiratoires, gestes de la RCP, appel des secours, utilisation du défibrillateur etc...).

Cette formation reste basée sur la volonté et la motivation de chacun d'entre nous. Cependant, les chances de survie suite à un arrêt cardiaque étant fortement corrélées à la qualité et la rapidité des soins reçus avant l'arrivée des secours, la multiplication des défibrillateurs doit s'accompagner d'une augmentation du nombre des personnes formées dans la population. Une seconde session de formation sera organisée en soirée prochainement. **Les personnes intéressées**

peuvent d'ores et déjà se manifester auprès de la mairie (05 65 44 60 21) ou de Virginie Maltese, conseillère municipale (06 26 86 31 95).

Nous remercions très chaleureusement Julien

Vie qui réalise cette formation bénévolement pour le village, ainsi que tous les participants de la première session, en espérant que la prochaine rencontrera encore plus de succès.

Herb'en fête

Le dimanche 23 septembre 2018 aura lieu **Herb'en fête**, manifestation organisée par **Biodiva**, association pour la promotion de la biodiversité et **Inderplam**, école fondée par Claudine et Vinh LUU, ayant pour thème l'herboristerie et les savoirs traditionnels. Des



producteurs de plantes comestibles aromatiques et médicinales de notre région viendront exposer. Il y aura aussi des ateliers, des démonstrations, des balades botaniques et la visite du jardin des senteurs et de la ballade botanique Vinh LUU qui se dérouleront de 10h à 18h. Il sera également possible de se restaurer sur place.

La médiathèque : lieu de partage

Cet été la médiathèque va mettre nos jardiniers à l'honneur. Jacky Jeandot, dont nous connaissons les talents artistiques, va prendre en photos les jardins potagers de notre village, et cela fera l'objet de notre exposition estivale. Certains jardiniers ont déjà accepté d'ouvrir leur jardin mais si certains d'entre vous souhaitent apporter leur contribution, qu'ils veuillent bien se faire connaître auprès de la Médiathèque.

En rappel, l'accès à la médiathèque est gratuit. Durant juillet et août, elle sera ouverte le mercredi et le samedi de 10h à 12h. Elle retrouvera ensuite ses **p e r m a n e n c e s** habituelles à savoir le mardi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h.

De nouveaux ouvrages sont à disposition, d'une part après le passage fin mai du Bibliobus, d'autre part, par les achats faits fin 2017. Vous pouvez consulter la liste de ces derniers sur le site internet de la Mairie qui est régulièrement mis à jour par Fabien Burg. Il nous est donné l'occasion de le remercier car non seulement vous en trouverez les titres mais aussi un bref résumé.

La Médiathèque s'enrichit petit à petit de

nouveaux lecteurs (+15 en 2017). Les bénévoles ont à cœur de la faire vivre par des ateliers animés par Valérie Schmidt : fabrication de cartes de vœux, initiation au greffage, fabrication d'éponges à partir de tissus recyclés, des expositions : peintres locaux



début 2018, récemment printemps des poètes agrémentés par des photos de Christian Fau, la participation de la poétesse Huguette Dijols-Dangles et une animation musicale en soirée avec Petteri et Christian. Actuellement, vous pouvez voir à la médiathèque des panneaux sur les différentes écritures à travers les âges et les

pays réalisés par les enfants de l'école. Ces derniers, comme chaque année pour clôturer l'année scolaire, sont invités à partager avec les bénévoles un moment convivial avec goûter et atelier de mimes ayant pour thème les Fables de La Fontaine.

Ceux qui n'ont pas encore poussé la porte doivent savoir qu'ils seront toujours les bienvenus. Notons que vous pouvez trouver des livres à emprunter et même à conserver au jardin des senteurs et à la maison de la santé.